

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD
LE 10 AOUT 2020**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Gracefield, tenue le 10 août 2020, à la salle du conseil, située au 3, rue de la Polyvalente, Gracefield, à 18 h 45.

Sont présents, les membres du conseil : Katy Barbe, Hugo Guénette, Bernard Duffy, Mathieu Caron, Alain Labelle, Claude Gauthier.

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire Réal Rochon.

Sont également présents, le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert et la Directrice générale adjointe et greffière adjointe, Madame Raymonde Tremblay.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 136-2016.

Sauf indication contraire dans les termes mêmes d'une résolution, l'expression « adoptée à l'unanimité », présente dans le procès-verbal, doit s'entendre comme incluant le maire.

Selon l'arrêté ministériel 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020, cette séance est tenue à huis clos.

2020-08-259 OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par la conseillère Katy Barbe et résolu :

Que la présente séance soit ouverte, il est 18 h 45.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

LÉGISLATION

2020-08-260 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par la conseillère Katy Barbe et résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel qu'il suit, **avec ses ajouts ou ses retraits** :

1- LÉGISLATION

1-1 Adoption de l'ordre du jour

1-2 Adoption des procès-verbaux

- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2020
- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2020 (reporté)
- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 juillet 2020 (reporté)
- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 juillet 2020 (reporté)

2- ADMINISTRATION

- 2-1 Adoption des comptes municipaux – Juillet 2020
- 2-2 Engagement des dépenses – Août 2020
- 2-3 Dépôt de documents :
 - Dépôt des activités de fonctionnement et d'investissements à des fins fiscales, au 31 juillet 2020
 - Déclaration des activités de formation – Année 2019
 - Reddition de comptes – Coût net de la collecte sélective des matières recyclables exercice terminé au 31 décembre 2019
 - Déclaration de l'employeur en matière d'équité salariale CNESST
- 2-4 Adoption du règlement 204-2020, décrétant les règles de contrôle et de suivis budgétaires et abrogeant le règlement numéro 85-2010 (Délégation de pouvoir) (reporté)
- 2-5 Adoption du règlement 205-2020, établissant la Politique de gestion contractuelle (reporté)
- 2-6 Émission de billets – Règlement d'emprunt 130-2015
- 2-7 Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 123 400\$, qui sera réalisé le 17 août 2020
- 2-8 Chevalier de Colomb – Demande pour l'autorisation d'un barrage routier, le 14 novembre 2020
- 2-9 Contrat des photocopieurs - Suivi
- 2-10 Office municipal d'habitation de Maniwaki-Gracefield – Autorisation de paiement
- 2-11 Sûreté du Québec - Location gratuite d'un local au 2^e étage au 30 rue Principale avec usage de la cuisine et des toilettes
- 2-12 Nomination d'un maire suppléant, maire substitut à la MRCVG et signataire des chèques et effets bancaires
- 2-13 Mandat à la Firme CIMA+
- 2-14 Mandat à Deveau Avocats – Dossier CNESST
- 2-15 Mandat à Deveau Avocats – Tribunal administratif du travail (article 15 du code du travail), numéro d'employé 32-0034
- 2-16 Mandats – Contre-expertise médicale

3- AJOURNEMENT DE LA SÉANCE SI NÉCESSAIRE

4- URBANISME ET ENVIRONNEMENT

5- TRANSPORT

- 5-1 Contrat du Directeur des travaux publics
- 5-2 Achat de chlorure de calcium – Regroupement d'achats regroupés – UMQ – Facture Somovrac inc.

6- HYGIÈNE DU MILIEU

- 6-1 Marché agricole Kiosque d'information touristique – Raccordement des services égout sanitaire et aqueduc

7- LOISIRS ET CULTURE

- 7-1 Appel de candidature – Coordonnateur (trice) en loisirs temporaire
- 7-2 Tournoi de golf de la CCMVG

8- SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 8-1 Contrat du Directeur du service incendie (reporté)

9- RAPPORT DE COMITÉS

10- PÉRIODE DE QUESTIONS

11- CORRESPONDANCE

12- VARIA

13- LEVÉE DE LA SÉANCE

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-08-261 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT Que conformément à l'article 333 de la LCV, les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Gauthier, appuyé par la conseillère Katy Barbe et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2020 soit adopté et que dispense de lecture soit faite, ce document ayant été expédié au préalable :

- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2020
- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2020 (reporté)
- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 juillet 2020 (reporté)
- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 juillet 2020 (reporté)

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

ADMINISTRATION

2020-08-262 ADOPTION DES COMPTES MUNICIPAUX / JUILLET 2020

CONSIDÉRANT que les comptes municipaux pour le mois de juillet sont déposés :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Gauthier, appuyé par le conseiller Mathieu Caron et résolu :

Que ce conseil décrète le paiement des dépenses d'administration courantes, approuve la liste des dépenses incompressibles déjà payées, le tout tel que déposée au comité des finances, pour un montant total de 469 643.01 \$.

- Rapport des salaires nets : 118 836.56 \$
- Liste sélective des chèques : chèques no. 25 573 à 25 616 pour un montant de 102 473.31 \$
- Liste sélective des dépôts directs : dépôt no. 162 à 200 pour un montant de 132 235.70 \$
- Liste des prélèvements : no. 873 à 918 pour un montant de 116 097.44 \$

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-08-263 ENGAGEMENT DE DÉPENSES / AOUT 2020

CONSIDÉRANT les engagements de dépenses déposés par les différents départements pour le mois d'août 2020 ;

CONSIDÉRANT que les prix soumis sont présentés sans les taxes applicables et transport, s'il y a lieu ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Mathieu Caron et résolu :

Que les engagements de dépenses suivants soient acceptés :

Administration	314.16 \$
Aqueduc et égouts	8 500.38 \$
Sécurité publique	2 462.00 \$
Transport	2 880.00 \$
Urbanisme	374.72 \$
Loisirs	\$

Que les listes d'engagements de dépenses fassent partie intégrante du procès-verbal sous la cote 2020-08-263.

Que le directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, soit autorisé à signer toute entente jointe en annexe aux dits engagements de dépenses ou à signer tout document permettant de donner plein effet aux présentes.

La présente résolution autorise également le versement de dépôts lorsqu'ils sont inscrits sur les documents joints en annexe.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Dépôt de rapports

- Le dépôt des activités de fonctionnement et d'investissements à des fins fiscales incluant les engagements financiers pour l'exercice terminé le 31 juillet 2020, est déposé pour information aux membres du conseil, pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 31 juillet 2020.
- Déclaration des activités de formation – Année 2019
- Reddition de comptes – Coût net de la collecte sélective des matières recyclables exercice terminé au 31 décembre 2019
- Déclaration de l'employeur en matière d'équité salariale – CNESST

2020-08 ADOPTION DU RÈGLEMENT 204-2020 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NO 85-2010 (Délégation de pouvoir)

Reporté

2020-08 ADOPTION DU RÈGLEMENT 205-2020, ÉTABLISSANT LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

Reporté

2020-08-264 ÉMISSION DE BILLETS – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 130-2015

Date d'ouverture : 10 août 2020
Heure d'ouverture : 10 heures
Lieu d'ouverture : Ministère des Finances du Québec
Montant : 123 400 \$
Nombre de soumissions : 2
Échéance moyenne : 3 ans
Date d'émission : 17 août 2020

ATTENDU QUE la Ville de Gracefield a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour le refinancement et l'émission de billets, datée du 17 août 2020, au montant de 123 400 \$;

ATTENDU QUE suite à l'appel d'offres public de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et Villes* (RLRQ, chapitre C-19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article :

1- Financière Banque Nationale :

23 800 \$	1.05000 %	2021
24 200 \$	1.15000 %	2022
24 600 \$	1.25000 %	2023
25 200 \$	1.35000 %	2024
25 600 \$	1.45000 %	2025

--	--	--

Prix : 98,16100 Coût réel : 1.94853 %

2- Caisse Populaire Desjardins Gracefield :

23 800 \$	2.46000 %	2021
24 200 \$	2.46000 %	2022
24 600 \$	2.46000 %	2023
25 200 \$	2.46000 %	2024
25 600 \$	2.46000 %	2025

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,46000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

Que la Ville de Gracefield accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date 17 août 2020 au montant de 123 400 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 130-2015. Ces billets sont émis au prix de 98,161 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets échéant en série **cinq (5) ans**.

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-08-265 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 123 400 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 17 AOÛT 2020

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Ville de Gracefield souhaite emprunter par billets pour un montant total de 123 400 \$ qui sera réalisé le 17 août 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
130-2015	123 400 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 17 août 2020 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 17 février et le 17 août de chaque année ;
3. les billets seront signés par le maire, Monsieur Réal Rochon et la Trésorière, Madame Louise Carpentier ;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

17 août 2021	23 800 \$	99 600.00 \$
17 août 2022	24 200 \$	75 400.00 \$
17 août 2023	24 600 \$	50 800.00 \$
17 août 2024	25 200 \$	25 600.00 \$
17 août 2025	25 600 \$	à payer en 2025

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-08-266 CHEVALIER DE COLOMB – DEMANDE POUR L'AUTORISATION D'UN BARRAGE ROUTIER, LE 14 NOVEMBRE 2020

CONSIDÉRANT la demande reçue de la part de Monsieur Gilles Caron, représentant du conseil 9744 des Chevaliers de Colomb dans une lettre datée du 18 juin 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé par la conseillère Katy Barbe et résolu ;

D'autoriser, le 14 novembre 2020, les Chevaliers de Colomb (Conseil #9744) à tenir un barrage routier sur la Route 105, près des feux de circulation au centre de la Ville de Gracefield, cette activité devant servir à recueillir des fonds pour leur organisme.

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert à signer toute lettre d'appui ou document requis pour donner plein effet à la présente résolution et pour leur permettre d'obtenir les autorisations nécessaires auprès du Ministère des Transports du Québec.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-08-267 CONTRAT DES PHOTOCOPIEURS - SUIVI

CONSIDÉRANT la résolution 2020-05-166, autorisant le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert pour procéder à une demande de soumission par invitation écrite pour la location de deux photocopieurs pour les services administratifs de la Ville de Gracefield ;

CONSIDÉRANT les prix reçus et l'analyse effectuée suite à ces demandes de soumissions par invitation écrite ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Mathieu Caron et résolu :

D'accepter l'offre d'IP Bureautique pour le contrat des deux photocopieurs pour les services administratifs de la Ville de Gracefield, le tout conformément à l'offre de service du 27 mai 2020. (Proposition #2)

Les coûts de location mensuel étant établit à 261.90 \$ pour un contrat de 60 mois avec Option d'achat de 10.00 \$ à la fin pour les deux photocopieurs de marque CANON, présenté comme suit :

Le service (C5550i III) couleur étant établit à .057 \$
Le service (5550i III) noir et blanc .008\$
Service 525i III .0098\$

Les prix soumis comprennent : La livraison, l'installation, la programmation et formation et le coût de service par page incluant la main d'œuvre, les pièces et la poudre.

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert à signer toute entente auprès d'IP Bureautique pour donner plein effet à la présente résolution.

Le tableau des comparatifs des soumissions reçues est joint en annexe.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**2020-08-268 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE
MANIWAKI - GRACEFIELD -
AUTORISATION DE PAIEMENT**

CONSIDÉRANT la quote-part de la Ville de Gracefield à payer à l'Office d'Habitation municipal de Maniwaki – Gracefield ;

CONSIDÉRANT les données reçues de la Directrice de l'Office municipal d'Habitation de Maniwaki-Gracefield ;

CONSIDÉRANT les informations reçues de Madame Louise Carpentier, Trésorière de la Ville de Gracefield ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu :

D'autoriser le paiement de 412.00 \$ à l'Office municipal d'Habitation de Maniwaki-Gracefield pour l'emplacement de Gracefield. Cette dépense sera imputée au poste 02 52000 959.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**2020-08-269 SÛRETÉ DU QUÉBEC – LOCATION
GRATUITE D'UN LOCAL AU 2^E ÉTAGE, AU 30
RUE PRINCIPALE AVEC USAGE DE LA
CUISINE ET DES TOILETTES**

CONSIDÉRANT la demande transmise par la Sûreté du Québec ;

CONSIDÉRANT la rencontre ayant eu lieu entre des représentants de ceux-ci et le comité plénier de la Ville de Gracefield ;

CONSIDÉRANT la nécessité des policiers d'avoir accès à un local lorsqu'ils sont en fonction à Gracefield et dans les environs ;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal d'y consentir ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, Alain Labelle, appuyé par le conseiller Mathieu Caron et résolu :

De laisser aux policiers de la Sûreté du Québec, la location à titre gratuite d'un local situé au 2^e étage de notre immeuble situé au 30, rue Principale à Gracefield. La présente résolution inclut l'usage d'espaces communs, comme la cuisine et les toilettes.

Le local en soi, sera celui choisi par le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert et pourra faire l'objet d'un changement ultérieurement. De plus, la présente location est à durée indéterminée. La Ville se réserve le droit de mettre fin unilatéralement à la présente résolution, sur préavis de 60 jours.

La présente résolution inclut également à titre gratuit, le chauffage, l'électricité, l'entretien ménager et l'entretien hivernal à l'extérieur de la bâtisse.

La présente location est conditionnelle à ce que la Sûreté du Québec dépose à la Ville de Gracefield une assurance locative.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**2020-08-270 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT ET
SUBSTITUT DU MAIRE À LA MUNICIPALITÉ
RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-
LA-GATINEAU ET SIGNATAIRE DES
CHÈQUES ET EFFETS BANCAIRES**

CONSIDÉRANT la résolution 2019-11-437, nommant Claude Gauthier à titre de maire suppléant et maire substitut à la Municipalité régionale de Comté de La Vallée-de-la-Gatineau ;

CONSIDÉRANT la nécessité du maire suppléant d'être autorisé à signer les documents municipaux, les chèques et les effets bancaires pour la Ville de Gracefield, et ce, en l'absence ou l'impossibilité du maire à signer ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Claude Gauthier, appuyé de le conseiller Hugo Guénette et résolu :

Que le conseiller Mathieu Caron soit nommé maire suppléant en remplacement du conseiller Claude Gauthier, et ce, pour la durée de son terme.

Que le conseiller Mathieu Caron agisse à titre de maire suppléant substitut du maire au sein du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de La Vallée-de-la-Gatineau.

D'autoriser le conseiller Mathieu Caron à titre de maire suppléant à signer les documents municipaux, les chèques et les effets bancaires, en l'absence ou l'impossibilité du maire, Monsieur Réal Rochon, à signer.

Que les nouveaux signataires autorisés, doit comprendre un élu et un fonctionnaire de la Ville de Gracefield et qu'ils soient nommés comme suit :

Monsieur Réal Rochon Maire
Monsieur Mathieu Caron, Maire suppléant
Monsieur Sylvain Hubert, Directeur général et greffier
Madame Louise Carpentier, Trésorière
Madame Raymonde Tremblay, Directrice générale adjointe et greffière adjointe

Cette présente résolution prendra effet, le 1^{er} septembre 2020.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-08-271 MANDAT À LA FIRME CIMA +

CONSIDÉRANT la nécessité de bénéficier de services de génie conseil pour différents dossiers ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

De mandater CIMA+ pour la stabilisation au Nord du chemin Marks sur une section approximative de 150 m à proximité du Pont de fer sur la rivière Picanoc, le tout selon l'offre de services en date du 7 août 2020 ;

De mandater CIMA+ pour détenir un estimé relativement à la réparation de la borne incendie située au coin de la route 105 et la rue St-Eugène.

De mandater le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, pour obtenir de CIMA+, des offres de services pour les compteurs d'eau et pour la vidange des bassins d'aérations avec le remplacement du dégrilleur.

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-08-272 MANDAT À DEVEAU AVOCATS - DOSSIER CNESST

CONSIDÉRANT le grief numéro 2020-08, reçu de l'employée 70-0005 ;

CONSIDÉRANT la demande de la CNESST de l'employée numéro 70-0005, (Dossier numéro 508577798) ;

CONSIDÉRANT la nécessité de la Ville de Gracefield de défendre sa position à la CNESST ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et unanimement résolu :

De donner mandat à Deveau Avocats pour conseiller et représenter la Ville de Gracefield dans le dossier CNESST numéro 508577798 dans le contexte de la demande effectuée par l'employée numéro 70-0005.

D'autoriser le maire Monsieur Réal Rochon et le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-08-273 MANDAT À DEVEAU AVOCATS – TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU TRAVAIL (ARTICLE 15 DU CODE DU TRAVAIL) NUMÉRO D'EMPLOYÉ 32-0034

CONSIDÉRANT la plainte reçue du Tribunal administratif du travail ;

CONSIDÉRANT la nécessité de défendre les intérêts de la Ville de Gracefield

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu :

De mandater Deveau Avocats pour nous représenter dans le cadre de la plainte faite au Tribunal administratif du Travail par l'employé 32-0034 en vertu de l'article 15 du Code du Travail.

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution. ;

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-08-274 MANDATS – CONTRE - EXPERTISE MÉDICALE

CONSIDÉRANT la nécessité de faire contre - expertiser deux employés présentement en congé de maladie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseil Hugo Guénette, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

D'autoriser une dépense de 4 000.00 \$ plus les taxes applicables pour la contre-expertise des employés numéro 14-002 et 13-003 ;

De payer les frais de déplacement de ces employés ;

De mandater l'un des psychiatres selon la liste jointe en annexe, le tout aux choix du Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert.

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

Les dépenses prévues à même la présente résolution seront imputées à partir du surplus accumulé.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE SI NÉCESSAIRE

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

TRANSPORT

2020-08-275 CONTRAT DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS - RENOUELEMENT

CONSIDÉRANT que le contrat signé entre les représentants de la Ville de Gracefield et le Directeur des Travaux publics, Monsieur Jocelyn Nault, s'est terminé le 2 juillet 2020 ;

CONSIDÉRANT les rencontres tenues entre le comité du personnel, le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert et le Directeur des Travaux publics, Monsieur Jocelyn Nault ;

CONSIDÉRANT la volonté des parties de renouveler ce contrat ;

CONSIDÉRANT que les élus ont eu copies d'un projet de contrat en comité plénier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et unanimement résolu :

D'autoriser le maire, Monsieur Réal Rochon et le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert à signer le contrat du Directeur des Travaux publics, Monsieur Jocelyn Nault, le tout conformément au projet déposé en comité plénier. (incluant la modification à l'article 10 faite en plénier).

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**2020-08-276 ACHAT DE CHLORURE DE CALCIUM -
REGROUPEMENT D'ACHATS REGROUPÉS -
UMQ**

CONSIDÉRANT la résolution 2020-06-204, autorisant le premier paiement à la Somavrac C.C. inc. pour l'achat de 30 000 kg de chlorure de calcium ;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-12-507 mandatant l'union des municipalités du Québec pour le regroupement d'achats de l'abat-poussière ;

CONSIDÉRANT que l'UMQ a procédé à l'adjudication des contrats relatifs à l'appel d'offres #AP-2020 et que dans le présent contrat, les prix en vigueur sont valides pour la période du 13 mars 2020 au 31 octobre 2020 ;

CONSIDÉRANT la fiche de résultats reçue pour la Ville de Gracefield de l'UMQ et que le montant estimé de la dépense totale prévisible sera d'environ 44 345,40 \$, plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu :

De procéder au paiement de la facture 36762 en date du 16 juillet 2020 au montant de 13 499.36 \$ plus les taxes applicables auprès de Somavrac C.C. Inc., pour l'achat de 28 000kg d'abat-poussière pour une deuxième tournée des chemins municipaux.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

HYGIÈNE DU MILIEU

**2020-08-277 MARCHÉ AGRICOLE KIOSQUE
D'INFORMATION TOURISTIQUE -
RACCORDEMENT DES SERVICES ÉGOUT
SANITAIRE ET AQUEDUC**

CONSIDÉRANT le courriel reçu de Joël Lacroix, ing. du Service de génie municipal de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, le 15 juillet 2020 ;

CONSIDÉRANT que l'ingénieur demande à la Ville de Gracefield de planifier les raccordements d'égout sanitaire et d'aqueduc aux réseaux municipaux, pour l'immeuble du Marché agricole Kiosque d'information touristique ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, Alain Labelle, appuyé par le conseiller Bernard Duffy et résolu :

D'autoriser le service des Travaux publics par l'entremise de son Directeur, Monsieur Jocelyn Nault, pour planifier avec son équipe, les travaux de raccordements à l'égout sanitaire et à l'aqueduc, le Marché Agricole Kiosque d'information touristique. Les présents travaux sont faits à titre gratuit par la Ville de Gracefield. Les services seront rendus jusqu'à la limite de l'emprise.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Le conseiller Mathieu Caron soutenu par l'ensemble des élus incluant le maire approuve son désappointement relatif à la structure d'acier choisi pour ledit Marché Agricole, considérant que nous sommes dans une région à volet Forestier – Touristique

LOISIRS ET CULTURE

2020-08-278 APPEL DE CANDIDATURE – COORDONNATEUR (TRICE) EN LOISIRS – REEMPLACEMENT TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT que la coordonnatrice des loisirs est en congé de maladie ;

CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer ce poste de manière temporaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu :

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert pour procéder à un appel de candidature à l'interne et à l'externe pour un poste de coordonnateur (trice) des loisirs pour un remplacement temporaire d'un employé (numéro 70-0005) en congé de maladie

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-08-279 TOURNOI DE GOLF DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LA VALLÉE-DE-LA- GATINEAU

CONSIDÉRANT le tournoi de golf annuel qui doit avoir lieu cette année ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'être représenté à cet événement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Katy Barbe, appuyé par le conseiller Mathieu Caron et résolu :

D'autoriser une dépense de 150.00 \$, plus les taxes applicables pour un forfait 18 trous au tournoi de golf annuel de la Chambre de Commerce de la Vallée-de-la-Gatineau (CCMVG), le 16 septembre 2020.

Le conseiller Bernard Duffy participera à ce tournoi de golf à titre de représentant de la Ville de Gracefield.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

SÉCURITÉ PUBLIQUE

CONTRAT DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE

Reporté

RAPPORT DES COMITÉS

- Comité activités de loisirs et bibliothèque

La conseillère Katy Barbe a participé à l'assemblée annuelle. (ROSBL) et se termine avec un bénéfice net de 1 800.00 \$

- Comité Urbanisme et Office municipal de l'Habitation

- Comité Logement en santé et R.I.A.M

- Comité des Travaux publics

Des travaux seront faits aux bassins d'aération

- Comité du Service Incendie

- Comité de Finances et du personnel

Contrat du Directeur des travaux publics
Le maire a répondu à diverses questions

PÉRIODE DE QUESTION

CORRESPONDANCE

La correspondance reçue du 9 juillet 2020 au 7 août 2020 est déposée.

- 11-1 L'Union des municipalités du Québec et Énergir s'unissent pour soutenir les jeunes sous la protection de la jeunesse
- 11-2 Suspension des liaisons régionales d'Air Canada. Une mauvaise nouvelle pour la relance de l'industrie touristique, déplore l'UMQ
- 11-3 Lancement du site internet du Réseau Biblio de l'Outaouais en version anglaise
- 11-4 Candidatures aux prix du Chef pompier de l'année
- 11-5 Programme de Reboisement Social
- 11-6 Programme d'aide à la voirie locale - volet projets particuliers d'amélioration Circonscription électorale de Gatineau
- 11-7 Appel d'offres sur invitation 20-0045
- 11-8 Appel d'offres 20-0003
- 11-9 Stratégie de valorisation de la matière organique ambitieuse et réalisable à condition d'un financement adéquat aux municipalités, selon L'UMQ
- 11-10 Julsolutions
- 11-11 Régimes de retraite municipaux
- 11-12 Projets en tête / Covid-19 - MRC Vallée-de-la-Gatineau
- 11-13 Modification de l'appellation, Commission scolaire pour Centre de services scolaire
- 11-14 Avis de recours autres que judiciaires prévus par la loi
- 11-15 Inspection en sécurité incendie 2020 - 2021
- 11-16 Processus d'inspection des services de sécurité incendie municipaux
- 11-17 ROSBL Maison Entraide (avis de convocation assemblée générale annuelle)
- 11-18 Certificat de publication avis public - règlement no 2020 - 348
- 11-19 Offre de service de débroussaillage

VARIA

LEVÉE DE LA SÉANCE

2020-08-280 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le maire Réal Rochon et résolu :

De lever la présente séance à 19 h 47.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Le maire

Le directeur général et greffier

Réal Rochon

Sylvain Hubert, notaire

Approbation du procès-verbal :

Je, Réal Rochon, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général et greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et Villes*.

Réal Rochon
Maire